

L'occupation historique de l'île d'Anticosti (1680-1895)

Serge GOUDREAU¹

L'histoire récente de l'île d'Anticosti est relativement bien connue des passionnés d'histoire. En effet, plusieurs ouvrages ont décrit l'évolution historique de l'île depuis 1895, année au cours de laquelle le chocolatier Henri Menier en fit l'acquisition pour se créer une réserve de chasse et de pêche à des fins personnelles. Dès lors, le cerf de Virginie y a été introduit. Cette espèce s'est multipliée, de telle sorte que les chasseurs québécois considèrent aujourd'hui cette réserve faunique comme un site paradisiaque pour la chasse aux chevreuils.

Les historiens locaux ont donc accordé une grande importance à l'histoire récente de l'île d'Anticosti. Cependant, l'histoire plus ancienne, qui couvre la période s'étendant du 17^e siècle au 19^e siècle, demeure beaucoup moins connue. Qui ont été les propriétaires de l'île au cours de cette période et comment l'ont-ils exploitée? Y a-t-il eu des activités commerciales? A-t-on favorisé le peuplement de l'île pour la développer? L'objet de cette recherche vise à mieux connaître la structure d'occupation de l'île d'Anticosti de 1680 à 1895.

Origine d'un nom : Anticosti

Une certaine confusion persiste actuellement sur l'origine du nom « Anticosti ». Les Monta-

gnais (Innus) de la Côte-Nord lui donnent le nom de Notiskuan, qui signifie « lieu où ils vont chasser l'ours ». C'est ce qu'indiquait le père Charles Arnaud, missionnaire des Montagnais du Labrador, dans une lettre qu'il adressa à Charles Guay en décembre 1899². Récemment, l'anthropologue Robert Comtois adoptait l'orthographe « Natahkuan » pour décrire l'île d'Anticosti à la suite d'une série d'entrevues qu'il réalisa à Mingan (ou Ekuanitshit) au cours des années 1980³.

D'après les travaux linguistiques du père Pacifique de Valigny (1927), missionnaire capucin des Micmacs de la Gaspésie, l'île d'Anticosti est connue sous le nom de « Natigōsteg », qui signifie « terre avancée⁴ ». Des études récentes en ethnolinguistique micmaque accréditent les conclusions du père Pacifique⁵. D'ailleurs, ce toponyme est toujours bien présent à l'île d'Anticosti, sur la côte nord-est de l'île, dans le secteur Vauréal, sous la forme « Naticotec ».

Certains auteurs croient que le terme « Anticosti » n'est qu'une forme francisée d'un toponyme autochtone. Cependant, le père Arnaud soulève l'hypothèse que ce sont plutôt les Espagnols ou les Basques, venant chasser la baleine à l'entrée du golfe, qui donnèrent ce nom à l'île. « Anticosti »

serait d'origine espagnole, composé des termes *anti*, « avant », et *costi*, qui serait une altération de *costa*, « côte ». Selon cette interprétation, le toponyme désignerait les terres situées « avant la côte ». L'origine véritable du toponyme « Anticosti » demeure donc sujette à discussion.

Anticosti et les premières découvertes au Canada

Jacques Cartier, navigateur malouin, signale l'existence de l'île d'Anticosti lors de son second voyage sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Le 15 août 1535, Cartier longe les côtes de l'île d'Anticosti, qu'il nomme alors « l'isle de l'Assomption » pour commémorer le jour de l'Assomption de Notre-Dame⁶.

En janvier 1541, François de La Rocque de Roberval reçoit une commission royale pour entreprendre la colonisation au Canada. En avril 1542, Jean Alphonse de Xantongne, premier pilote du Sieur de Roberval, quitte le port de La Rochelle pour se rendre au Canada. Dans le *Routier* qu'il dresse durant le voyage, le pilote décrit minutieusement le cours du fleuve Saint-Laurent. À proximité de l'île d'Anticosti (qu'il nomme alors « l'île de l'Ascension »), il précise que « l'Isle de l'Ascension est une bonne Isle et une terre plaine, sans aucunes montagnes, assise sur des rochers blancs, et d'albâtre, toute couverte

d'arbres jusques au bord de la mer : et il s'y trouve de toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en France : et on y voit des Bêtes Sauvages, comme Ours, Loups-Cerviers et Porcs-Epics⁷ ». Dans un ouvrage manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France à Paris daté de 1545, Jean Alphonse de Xantongne fournit une nouvelle description de l'île d'Anticosti :

Et est l'isle de l'Ascension une isle platte toute couverte d'arbres jusques au bord de la mer, assise sur roches blanches et albastres. Et y a de toutes sortes d'arbres comme celle de France. Et y a, en la terre, forces bestes saulvaiges comme hours, porcs espiz, cerf, biches et dains, et oyseaulx de toutes sortes, et forces poules saulvaiges, lesquelles se tiennent ès boys. Et y a, au long de la coste, plusieurs rivières bonnes à faire mouldre moulins et est fort bonne eau. Et si est la terre bien belle et platte de manière que je n'ay point veu, en toute l'isle, montaigne si haulte que l'on n'y peult bien mener une charrette⁸.

De plus, l'auteur confirme qu'il s'effectue de grandes pêcheries de morues à proximité de l'île de l'Ascension et avance que le poisson semble bien meilleur que celui des bancs de Terre-Neuve.

En août 1541, le Malouin Jacques Cartier reparaît devant Stadaconé (Québec) et se fixe à l'extrémité occidentale du cap Diamant, près de l'embouchure de la rivière du cap Rouge. En juin 1542, Cartier retourne en France et croise l'expédition de Roberval dans le secteur de Terre-Neuve. Dès 1545, il publie son *Brief Récit*, qui

constitue la relation de son second voyage en Amérique. Au cours des années subséquentes, il reçoit dans sa demeure de Saint-Malo le franciscain André Thevet, à qui il donne de précieux renseignements sur le Canada⁹. En 1575, Thevet publie sa *Cosmographie universelle*, ouvrage qui rend compte des discussions qu'il a eues avec le navigateur malouin. Thevet affirme notamment avoir eu des entretiens avec Donnacona, chef iroquoien de Stadaconé, qui vint en France en 1535 et qui y serait demeuré quatre ou cinq ans, avant d'y mourir¹⁰. En 1586, Thevet rédigea un autre manuscrit intitulé *Le grand Insulaire et pilotage*, texte particulièrement intéressant sur le Canada, où il décrit les îles situées dans le golfe du Saint-Laurent. Dans ce texte, il consacre quelques pages à l'île de « l'Assumption » en précisant qu'elle fut découverte par Jacques Cartier, comme l'indique sa seconde relation de voyage. Thevet y divulgue des éléments d'information que ne renferme aucune autre source de l'époque et signale certaines particularités d'Anticosti. Il précise par exemple que les ours y sont nombreux et qu'ils tourmentent les pêcheurs de morues en pénétrant dans les cabanes et dans les barques pour y trouver du poisson, dont ils sont friands. De plus, Thevet signale la présence sur l'île de plusieurs animaux, dont une espèce qu'il décrit comme de grands taureaux munis de cornes longues d'un pied et demi. Il précise que cette île est peu fréquentée car ses abords sont dangereux en raison des sablons, battures et bancs qui la bordent.

Le grand Insulaire et pilotage d'André Thevet révèle aussi que les « Sauvages du Canada » nomment « Naticoustj » l'île « de l'Assumption »

et qu'ils appellent « Mechsameht » la baie des Chaleurs¹¹. Les travaux de Thevet rendent compte de certains toponymes autochtones utilisés en terre d'Amérique. Ces toponymes sont manifestement d'origine micmaque, même si certains auteurs ont soutenu que ces noms étaient iroquoiens et que Thevet tenait son information de Jacques Cartier ou même du chef iroquois Donnacona. Cependant, Thevet pourrait avoir rencontré des pêcheurs français de retour des pêcheries du golfe du Saint-Laurent, à moins qu'il ait été mis en présence de Micmacs ayant séjourné à Saint-Malo durant l'hiver 1584-1585. Au cours de cette période, en effet, le commerçant Jacques Noël, neveu de Jacques Cartier, aurait emmené en France un autochtone d'origine micmaque¹².

À la fin du 16^e siècle, les pêcheurs et les traiteurs européens sont omniprésents dans le golfe du Saint-Laurent. En 1601, le cartographe Guillaume Levasseur dresse d'ailleurs une carte de l'Atlantique sur laquelle il décrit minutieusement les côtes du Canada. À l'entrée du golfe du Saint-Laurent, il situe très bien l'île d'Anticosti, qu'il nomme alors « Natyscoti¹³ ». En mars 1603, Samuel de Champlain s'embarque sur la *Bonne Renommée* à destination de Tadoussac pour se joindre à l'entreprise d'Aymar de Chaste, titulaire du monopole des fourrures au Canada. Le 20 mai 1603, Champlain signale dans son récit de voyage : « Nous eusmes congnoissance d'une isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la riviere de Canadas¹⁴ ». Champlain emploie plusieurs graphies pour décrire l'île d'Anticosti : Antiscoti (1612), Antiscoty (1613),

Anticosty (1625) et Antycosty (1632). En 1626, la relation de voyage de Samuel de Champlain fournit une description sommaire de l'île d'Anticosti. Il précise alors que « ceste Isle n'est point habitée de Sauvages, ils disent y avoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couverte de bois de pins, sapins, & bouleaux. Il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyver : les Sauvages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort¹⁵ ». Selon Champlain, l'île ne serait pas habitée par des Autochtones, mais les Micmacs de la Gaspésie s'y arrêteraient à l'occasion en traversant vers la Côte-Nord pour faire la guerre aux nations de cette région.

Anticosti : un lieu de transit pour les guerres autochtones au 17^e siècle

Dès 1626, Champlain atteste les rapports hostiles qu'entretenaient les Micmacs de Gaspé avec des Autochtones de la Côte-Nord. Les relations des jésuites nous renseignent adéquatement sur ces guerres intertribales opposant les Micmacs à des groupes de la Côte-Nord. La *Relation* des années 1649-1650 précise que les « 8mami8eks » habitent les terres voisines de l'île d'Anticosti et qu'ils ont commencé à arriver à Tadoussac pour y recevoir la doctrine de Jésus-Christ¹⁶. En 1652, le jésuite Paul Ragueneau croit que ce sont les Bersiamites, ou des alliés des Esquimaux, qui habitent les côtes du nord, au-dessous de l'île d'Anticosti, et qu'ils sont poursuivis par les « Sauvages » de Gaspé qui traversent le grand fleuve pour les massacrer¹⁷. La *Relation* de 1661-1662, sous-titrée « De quelques meurtres faits par les Sauvages de

Gaspé, sur les Sauvages nommez les Papinachiouetkhi », précise que les Micmacs achètent des chaloupes des Français et qu'ils s'en servent aussi adroitement que les matelots de France. Lors de cet épisode guerrier, les Micmacs atteignirent l'île d'Anticosti, d'où ils passèrent sur la terre ferme du côté du nord pour attaquer un canot qu'ils foudroyèrent à coup d'arquebuses¹⁸.

Dans les années 1670, le jésuite Louis Nicolas rédige un manuscrit intitulé *Histoire naturelle des Indes Occidentales*. Il y consacre un chapitre à la description du loup-marin, qui serait la source des conflits opposant les Micmacs de la Gaspésie aux nations de la Côte-Nord¹⁹. En 1675, Chrestien Le Clercq, prêtre récollet, est nommé missionnaire auprès des Micmacs de la Gaspésie. Il y demeure une dizaine d'années et publie en 1691 un ouvrage majeur sur l'histoire des Micmacs (qu'il nomme « Gaspésiens »), intitulé *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. L'un des chapitres de cet ouvrage est consacré aux pratiques guerrières des Gaspésiens. Sitôt les harangues, les festins, les chansons et les danses terminés, les Gaspésiens s'embarquent dans des chaloupes et traversent aux îles de Mingan, pays des « petits Eskimaux », pour y faire la guerre. Le Clercq précise cependant que ses Gaspésiens jouissent désormais des douceurs de la paix, mais qu'ils conservent toujours le désir d'aller en guerre contre leurs anciens ennemis, au nord de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent²⁰.

Concession de l'île d'Anticosti à Louis Jolliet (1680)

Dès le début du 16^e siècle, des pêcheurs européens s'activent dans le golfe du Saint-Laurent pour

la pêche à la morue. L'île d'Anticosti demeure sans nul doute l'une des destinations privilégiées par les pêcheurs basques, espagnols et français au fil des décennies. Au milieu du 17^e siècle, les Espagnols s'aventurent toujours dans le golfe du Saint-Laurent. En 1674, le gouverneur Frontenac écrit au ministre de la Marine, l'avisant que deux vaisseaux espagnols pratiquent la pêche sans passeport aux abords de l'île d'Anticosti²¹.

En 1676, Médard Chouart des Groseilliers et Pierre Esprit Radisson obtiennent des lettres patentes de Louis XIV leur attribuant l'exclusivité de la pêche au marsouin blanc dans le fleuve Saint-Laurent et de celle du loup-marin dans l'île d'Anticosti, et ce, pour une période de 20 ans²². Le 8 juin 1677, Des Groseilliers rédige une convention de société avec François Guyon-Després, bourgeois de la ville de Québec, pour pêcher, commercer et naviguer sur la barque *La Sainte-Geneviève*. Dès le 20 août 1677, les contractants résilient la convention de société leur permettant d'obtenir les capitaux nécessaires aux préparatifs de leur commerce²³. Le 21 mars 1678, des Groseilliers présente une requête à la Cour pour obtenir un délai d'un an, car il n'a pas eu l'occasion de commencer cette pêche, comme le prévoyaient ses lettres patentes²⁴. Rien ne permet de présumer que les requérants ont réellement exercé des activités de pêche à l'île d'Anticosti.

En mars 1680, la Compagnie française des Indes occidentales accorde à Louis Jolliet, en considération des découvertes qu'il fit au pays des Illinois, la concession de l'île d'Anticosti pour y faire des établissements de pêche à la morue

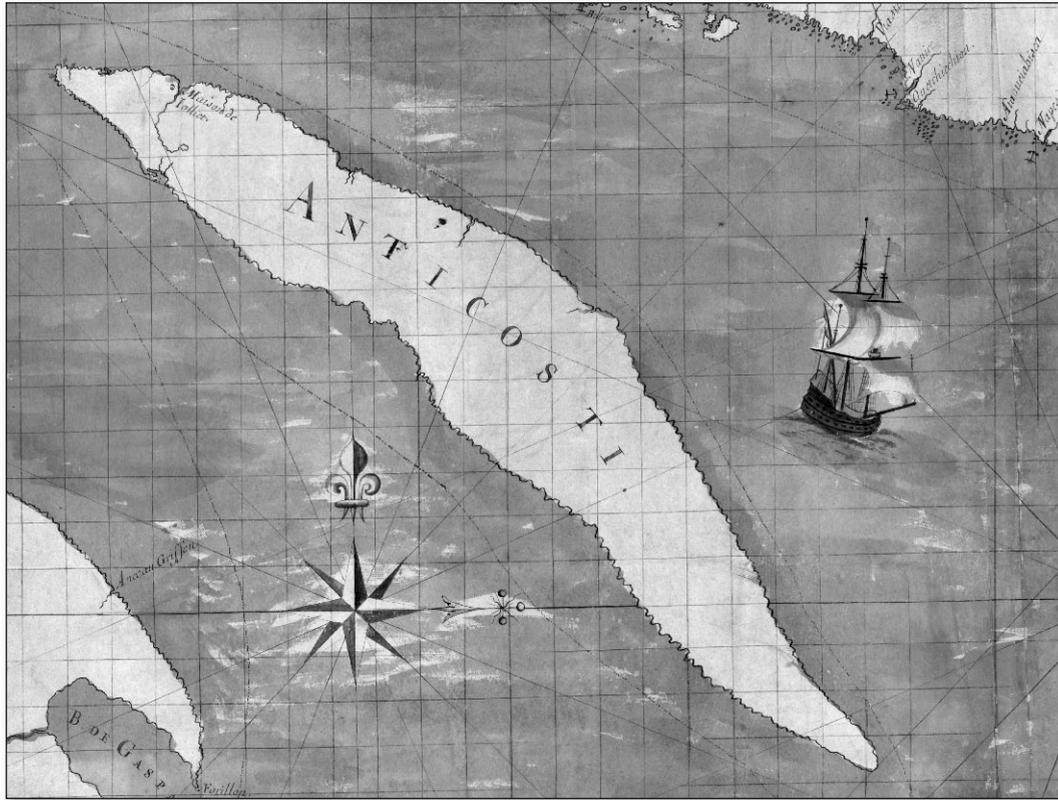


Figure 1. Extrait de Jean-Baptiste Franquelin, *Carte du grand fleuve St Laurent dressée et désignée sur les mémoires et observations que le Sr. Jolliet a très exactement faites en barq*, BNF, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 126 DIV 1 P 3/1 RES

verte et sèche et d'exploitation d'huiles de loup-marin et de baleine²⁵. Jolliet s'implante à la pointe nord-ouest de l'île d'Anticosti comme l'illustre la carte dressée par Jean-Baptiste-Louis Franquelin en 1685 (figure 1²⁶). Par la suite, il adresse un mémoire au Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, lui exposant la situation de ses pêcheries à Mingan et sur l'île d'Anticosti :

L'isle d'Anticosty, qui est de quarente cinq lieües de long, n'est propres que pour les pesches de molues, et de loumarin : le bled n'y scauroit venir en maturité a cause des brumes de la mer, et du grand hyver : la terre n'y est bonne que pour les vivres que lon peut esperer d'un

iardinage, qui neantmoins est dun grand secours pour ceux qui y sont; il y a des havres a la poincte d'embar du costé du nord, pour des navires de toutes grandeurs; la molue y est abondance tout l'esté, le loumarin y est grand, et fort gros, il y a quantité d'ours, de renards, quelques martes, et loutres mais aucun castor n'y orignal, les prairies y sont belles, et peuvent fournir de bons pasturages aux bestiaux; i'y ay fait faire une maison, ou i'ay hyverné deux fois avec ma famille et nous avons remarqué que le froid est beaucoup moins incomode qu'a Quebec²⁷.

Louis Jolliet précise également qu'il possède une autre maison et un magasin dans les îles de Mingan, où il fournit de petites commodités aux « Sauvages » et aux Français qui y demeurent. Le poste de traite de Mingan profite de bons mouillages et Jolliet signale l'abondance de morues et de loups-marins, dont les huiles se vendent à bon prix. Au nord des îles de Mingan, plusieurs rivières lui permettent de pêcher jusqu'à six mille saumons chaque été. En 1690, la flotte commandée par l'amiral Phips saccage ses établissements de Mingan et d'Anticosti. Ce n'est qu'en 1695 que Jolliet revient à ses entreprises commerciales, alors qu'il recon-

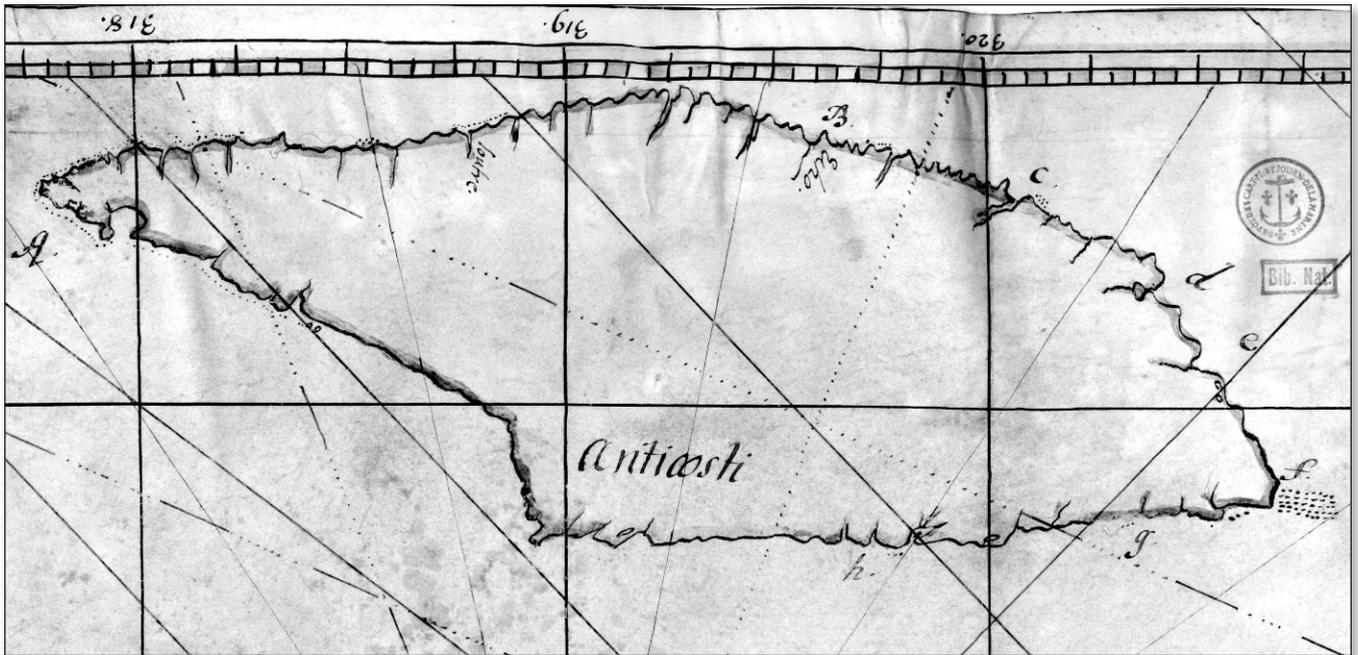


Figure 2. Extrait de Louis Jolliet, *Entrée de la Rivière de Canada*, 1698, BNF, département Cartes et plans, CPL GE SH 18E PF 125 DIV 4 P 1 RES.

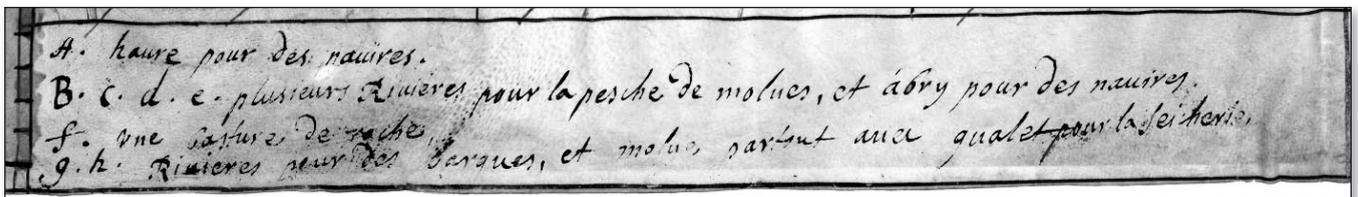


Figure 3. Sur la légende, on peut lire : A. havre pour les navires.
B, c, d, e. plusieurs Rivieres pour la pesche de molues, et abry pour des navires.
f. une basture de roche.
g. h. Rivieres pour des barques, et molue, partout avec gualet pour la seicherie. »

naît une obligation de plus de 8 400 livres à François Pachot, un marchand de la ville de Québec. Il promet de rembourser « ladite dette en castors, pelleteries, huiles de loup-marin et saumons dès son retour de Mingan²⁸ ». Enfin, en mars 1700, il rédige un acte d'obligation de 6 600 livres de marchandises pour s'équiper pour sa saison de pêche auprès de Jean Gobin, marchand de la ville de Québec²⁹. À la fin du 17^e siècle, Louis Jolliet trace une carte du golfe du Saint-Laurent en signalant les havres

disponibles autour de l'île d'Anticosti pour la pêche à la morue (figure 2³⁰).

À la suite du décès de Louis Jolliet (à l'été 1700), sa veuve Claire Bissot abandonne ses activités commerciales à Charles Jolliet d'Anticosti et à François Jolliet d'Abancourt, ses fils. Elle se trouve hors d'état de poursuivre le commerce de son époux, attendu que Jean Gobin refuse de lui fournir les marchandises nécessaires³¹. La famille Jolliet poursuit malgré tout

ses activités commerciales à Mingan, ainsi qu'à Anticosti³². En 1725, les héritiers Jolliet dressent un aveu et dénombrement du fief d'Anticosti et des îles de Mingan :

Que sur ledit fief d'Anticosti il y a dans la partie de l'isle qui donne partie dans ledit fleuve et partie dans la baye et du costé du nord deux établissements a la distance de vingt cinq lieües ou environ l'un de l'autre occupés par ledit Charles Jolliet d'Anticosti et ses engagés, sur lesquels

établissements il y a sur chacun une maison de bois de vingt pieds en carré et huit à dix arpents de desert. Qu'au bas de ladite isle il y a un établissement de pesche sédentaire pour la molue tenu par lesdits Sieurs Jolliet³³.

La présence d'une pêche sédentaire permet de confirmer que les héritiers Jolliet poursuivent leurs activités de pêche à la morue sur l'île d'Anticosti. Quant aux deux petites maisons construites sur le côté nord de l'île, elles servent sûrement de lieux d'hébergement. Du côté des îles de Mingan, Jean Jolliet de Mingan et ses engagés s'activent à la chasse au loup-marin et au moyac (eider commun). En 1737, Charles Jolliet effectue un bail à ferme de ses droits d'exploitation de pêche, de chasse et de traite avec les « Sauvages de Mingan », mais il se réserve cependant des droits sur l'île d'Anticosti. Il prévoit hiverner au poste de Mingan cette année-là, mais entend s'installer sur l'île avec deux familles autochtones³⁴. À l'automne 1743, Charles Jolliet s'oblige avec son épouse Jeanne Lemelin envers ses beaux-frères Joseph Fleury de La Gorgendière et Jean-Louis Volant de Hautebourg pour se pourvoir des effets de commerce nécessaires à l'exploitation d'Anticosti³⁵. Charles Jolliet d'Anticosti décède à l'Hôtel-Dieu de Québec en octobre 1746. Jeanne Lemelin, sa veuve, se voit contrainte d'abandonner son négoce de l'île d'Anticosti pour payer ses dettes. En octobre 1748, elle rédige une convention de bail d'une durée de six ans en faveur de Jean-Louis Volant de Hautebourg, par laquelle elle abandonne tous ses droits d'exploitation sur l'île d'Anticosti³⁶.

Les sources d'archives ne fournissent guère d'information sur la fréquentation de l'île d'Anticosti durant la première moitié du 18^e siècle. La famille Jolliet y exerce des activités de chasse hivernale et de pêche sédentaire. Pendant de longues périodes, l'île d'Anticosti semble pratiquement déserte. Le récit du naufrage de *La Renommée*, en 1736, rédigé par le père Crespel, donne quelques détails sur l'occupation de l'île. En novembre 1736, *La Renommée* s'échoue à l'extrémité sud-est de l'île d'Anticosti. Les naufragés décident de se rendre à Mingan pour obtenir les secours nécessaires, car ils savent que des Français y hivernent pour la pêche au loup-marin. En janvier 1737, les compagnons du père Crespel découvrent à l'extrémité nord-ouest de l'île une petite cabane avec deux canots d'écorce et ils y trouvent de la graisse de loup-marin. Ils en déduisent que des Autochtones sont présents sur l'île et que, vers la fin mars, ils devraient revenir à leur cabane pour y récupérer leurs canots. Le père Crespel compte profiter du support d'une chaloupe ou d'une autre embarcation pour atteindre le poste de Mingan. Le 1^{er} avril 1737, les naufragés rencontrent une famille autochtone à l'endroit où les canots avaient été laissés. Le père Crespel retrouva la chaloupe qui avait servi à la traverse de l'île d'Anticosti et ils profitèrent de l'hospitalité des Autochtones pour se rassasier de viande d'ours et de caribou. Dès le 1^{er} mai 1736, ils mettent la chaloupe à l'eau pour atteindre le poste de traite de Mingan, alors sous la gouverne de Jean-Louis Volant³⁷. Ce récit de naufrage semble confirmer que des Montagnais (Innus) hivernent sur l'île d'Anticosti et qu'ils y trouvent la viande d'ours et de caribou nécessaire à leur survie.

Description de l'île d'Anticosti (hiver 1766-1767)

Au 18^e siècle, l'île d'Anticosti paraît être une terre inexplorée. En 1764, Thomas Wright est nommé à titre d'assistant de Samuel Holland, arpenteur général du district nord de l'Amérique du Nord. Il travailla au relevé topographique de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'île du Cap-Breton avant de se voir confier des travaux sur l'île d'Anticosti au cours de l'hiver 1766-1767³⁸. Il est l'auteur d'une étude intitulée *Description of the Island of Anticosti*, qu'il publia à Londres en 1768³⁹. Thomas Wright décrit certains sites de l'île d'Anticosti, comme la baie Ellis, devenue la baie Gamache, et la rivière Observation, devenue la rivière Jupiter. Il signale notamment que les pêches au loup-marin pourraient être couronnées de succès au printemps car ces animaux entrent en grand nombre dans les rivières lors des hautes marées. Les vaches marines fréquentent la pointe sud-ouest de l'île, à proximité de la rivière Jupiter. Wright signale les animaux qu'il a observés sur l'île, tout particulièrement l'ours, qui y vivrait en grand nombre. Il précise d'ailleurs en avoir tué 53 en seulement six semaines. Les renards y sont également nombreux, de deux couleurs, argenté et rouge, et l'on y trouve des martres et des loutres. Des baleines blessées s'échouent sur la pointe sud-ouest de l'île; elles sont trouvées l'été par les Indiens du continent qui viennent y chasser. Quoique sommaire, le récit de William Wright décrit adéquatement les espèces animales présentes sur l'île d'Anticosti au 18^e siècle.

La succession Jolliet passe aux mains de marchands britanniques (fin 18^e siècle)

En 1763, Jacques de Lafontaine s'adresse au gouverneur britannique James Murray pour faire certaines représentations relatives aux titres de propriété de la seigneurie de Mingan. Il profite de l'occasion pour lui soumettre certaines observations sur l'île d'Anticosti. Il déclare alors : « Comme elle n'offre dans toute son étendue aucun port ni havre capable d'y mettre le moindre petit bâtiment en sureté le feu Sr Jolliet et ensuite ses enfans se sont contentés d'y envoyer chaque année des hivernemens en chaloupes pour y faire faire la chasse des bois et la tuerie du loup marin sur les glaces lorsquelles ne se presentent le printemps⁴⁰ ». Ce document permet de constater que la famille Jolliet a bien exercé des activités de chasse au loup-marin sur l'île d'Anticosti au cours du 18^e siècle.

En novembre 1766, plusieurs notables de la ville de Québec se présentent devant le notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien pour attester que les héritiers Jolliet sont réellement propriétaires de l'île d'Anticosti, qu'ils y ont toujours tenu feu et lieu, l'ont fait valoir et y font faire la pêche, la chasse et la traite avec les « Sauvages », suivant les titres de propriété qui furent détruits lors de l'incendie du palais de l'intendant, le 5 janvier 1713⁴¹. En 1771, les héritiers Jolliet louent pour une période de 15 ans leurs droits d'exploitation sur les îles de Mingan et sur l'île d'Anticosti⁴². William Grant et Thomas Dunn, marchands britanniques de la ville de Québec, deviennent dès lors particulièrement actifs dans la traite des

fourrures et la chasse aux loups-marins sur la Basse-Côte-Nord. Grant et ses associés finissent par se porter acquéreurs des droits de propriété sur les seigneuries de Mingan et d'Anticosti. En décembre 1789, William Grant, Thomas Dunn et Peter Stuart rédigent une convention de partage des droits qu'ils possèdent sur la terre ferme de Mingan, des îles et îlets de Mingan et de l'île d'Anticosti. Les nouveaux propriétaires s'entendent pour en effectuer le partage de la façon suivante : la moitié à William Grant et un quart chacun à Thomas Dunn et à Peter Stuart⁴³.

En septembre 1803, les propriétaires de la seigneurie de Mingan accordent à la firme McTavish, Frobisher and Company (North West Company) le bail exclusif des établissements compris dans la seigneurie de Mingan, et cela, pour une durée de 19 ans⁴⁴. Dès lors, William Grant et ses associés envisagent d'exploiter activement l'île d'Anticosti en y favorisant un projet de colonisation. En août 1803, Alexander Morison se rend sur l'île d'Anticosti accompagné de six hommes pour rédiger un rapport qu'il soumettra à William Grant. Morison quitte l'île en novembre 1803 en signalant que la rivière Jupiter lui paraît être un endroit propice pour s'établir. Il retourne sur l'île en 1804 et s'y construit une maison du côté sud-ouest tout en y effectuant quelques défrichements pour y planter des grains. Il découvre la rivière aux Saumons du côté nord-est de l'île et se rend compte des pêches prodigieuses qu'il est en mesure d'y faire. De plus, il constate la présence de homards à l'entrée de la rivière. Il est persuadé que les propriétaires de l'île peuvent faire d'immenses

profits avec la chasse aux loups-marins. En effet, Morison aurait rempli une barge complète de loups-marins tués simplement à l'aide de bâtons. Les ours y seraient fort nombreux et il rapporte qu'il n'a pas vu de castors, bien qu'il ait rencontré des arbres abattus par l'animal⁴⁵. De fait, le rapport d'Alexander Morison laisse croire que William Grant envisage désormais d'exploiter l'île à grande échelle. Cependant, en octobre 1805, William Grant décède à Québec et son projet de colonisation de l'île d'Anticosti est simplement abandonné. L'inventaire des biens de William Grant permet de constater qu'il employait au moins huit journaliers sur l'île d'Anticosti⁴⁶.

Implantation des premières familles sur l'île d'Anticosti (vers 1802)

Au début du 19^e siècle, William Grant effectue des dépenses considérables pour établir des familles sur l'île d'Anticosti. À la suite de son décès, plusieurs familles établies du côté nord de l'île sont rapatriées à Québec. Deux familles choisissent de s'établir du côté sud de l'île, soit Joseph Beaudoin à la rivière Jupiter (l'actuelle rivière de la Chaloupe) et Jacques Duchesneau à la baie de l'Ouest (la baie Gamache⁴⁷).

En décembre 1807, le capitaine Teasdale, avec son équipage du *Doubt*, fit naufrage sur la côte du Labrador. Les naufragés se réfugièrent à l'île d'Anticosti, dans la grande baie de l'Ouest⁴⁸. Ils furent recueillis par un certain Duchesneau, qui n'avait aucune provision pour faire face à la situation. À la suite de ce naufrage, John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, adresse un mémoire

à Son Excellence James Henry Craig, gouverneur en chef de la province, lui suggérant d'accorder une somme de 50 livres aux deux familles qui résident sur l'île afin d'y tenir un dépôt de provision pour pourvoir aux besoins des naufragés. À compter de 1808, des dépôts de provisions seront disponibles aux deux extrémités de l'île⁴⁹.

En 1808, les seigneurs de l'île d'Anticosti concèdent officiellement deux emplacements sur l'île d'Anticosti, l'un à Joseph Beaudoin, sur l'actuelle rivière de la Chaloupe, et le second à Jacques Duchesneau, dans la baie Gamache. Ces deux concessionnaires possèdent des droits de chasse et de pêche sur un immense territoire. De toute évidence, les seigneurs de l'île d'Anticosti n'envisagent pas d'exploiter eux-mêmes ses richesses naturelles.

Joseph Beaudoin (1764-1853)

Natif de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Joseph Beaudoin fit certains séjours à la baie des Esquimaux sur la Basse-Côte-Nord⁵⁰ avant de se retrouver à l'île d'Anticosti en 1802⁵¹. Le 25 mai 1807, Keable Sarjeant, agissant pour John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, ratifie un bail à ferme consenti à Joseph Beaudoin, commis d'un poste situé sur la rivière Jupiter (actuelle rivière de la Chaloupe). Beaudoin obtient pour une durée de cinq ans le bail d'un poste sur cette rivière, poste sur lequel il y a maison, grange et autres bâtiments. On y trouve tous les agrès de pêche et de chasse, fusils, pièges, instruments d'agriculture et animaux. Les propriétaires de l'île lui cèdent des droits exclusifs de chasse et de pêche sur la rivière de la Chaloupe, mais il devra remettre aux héritiers

Grant le quart des revenus du poste⁵². Le jour même, Joseph Beaudoin procède à l'engagement d'Antoine Rémillard, charpentier de navire, pour l'assister dans ses activités de chasse et de pêche sur l'île d'Anticosti⁵³. Dès l'année suivante (1808), Thomas Dunn, Patrick Langan⁵⁴ et Jane Stuart, veuve de Peter Stuart, seigneurs de parts indivis de l'île d'Anticosti, concèdent à Joseph Beaudoin une terre de 10 arpents de front sur 30 arpents de profondeur à l'embouchure de la rivière Jupiter avec les droits de pêche et de chasse dans cette rivière et des droits de chasse sur toute la seigneurie d'Anticosti. Beaudoin s'engage à respecter les termes du bail ratifié le 25 mai 1807 tout en versant une rente foncière de six livres et un cens de cinq sols aux seigneurs de l'île. L'acte de concession précise que le concessionnaire doit recevoir du gouvernement du Bas-Canada une somme de 50 livres pour encourager son établissement sur l'île à titre de gardien d'un dépôt de provisions pour les naufragés⁵⁵. En 1816, il acquiert une goélette du port de 25 tonneaux pour lui permettre d'exercer ses activités commerciales sur l'île⁵⁶. Joseph Beaudoin effectue du recrutement d'engagés à Québec pour assurer ses activités de chasse et de pêche⁵⁷. Le 8 octobre 1817, il procède à l'engagement de François Ponsy, navigateur de Québec, pour la conduite de sa goélette. Il lui versera un salaire annuel de 12 louis tout en lui allouant un onzième de tierce de saumon et un onzième de quintal de morue. Il profitera également de la moitié de sa chasse ainsi que de 5 % des trouvailles qu'il obtiendra de ses recherches sur les rives de l'île⁵⁸. Joseph Beaudoin serait décédé à l'île d'Anticosti vers 1819.

Le 23 octobre 1821, Marie Quick, sa veuve, se remarie à Notre-Dame-de-Québec avec Antoine Hamel, un pêcheur de l'île d'Anticosti.

À l'automne 1821, Antoine Hamel envisage de s'implanter définitivement sur l'île d'Anticosti alors qu'il contracte un marché avec Urbain Quessy et Fabien Fugère, propriétaires de la goélette *La Victoire*, pour transporter sa famille au poste Jupiter au printemps 1822⁵⁹. En février 1822, les copropriétaires de l'île d'Anticosti lui accordent un bail d'exploitation exclusif de pêche et de chasse d'une durée de 15 ans sur toute l'étendue de côte qui se trouve depuis le lac Salé, situé à 10 lieues à l'ouest du poste de Jupiter, jusqu'au lac à la Croix, situé 10 lieues à l'est du même poste. Antoine Hamel pourra donc exploiter toute la portion sud de la moitié est de l'île d'Anticosti (près de 100 kilomètres de côtes) en retour d'une redevance de 50 piastres d'Espagne par année⁶⁰. En octobre 1827, Antoine Hamel dresse la liste de ses avoirs, qu'il expédie à Jean-Olivier Brunet, un marchand de la ville de Québec. Du mois d'octobre 1822 au mois d'octobre 1826, ses revenus s'élèvent à près de 400 livres, dont 50 % consistent en fourrures (de loutre, de martre, d'ours et de renard), 40 % en saumon et 10 % en produits de loup-marin (peaux et huile⁶¹). Antoine Hamel recrute chaque année des engagés dans la ville de Québec afin de l'assister dans ses activités de chasse et de pêche⁶². Malgré son bail d'exploitation exclusif, Antoine Hamel se voit contraint de partager son territoire avec les Montagnais (Innus) de Mingan, au service de la Hudson Bay Company, qui viennent chasser chaque année sur l'île d'Anticosti⁶³.

En septembre 1832, Henry George Forsyth, époux de Charlotte Langan, lui accorde un nouveau bail sur toute l'étendue de la côte qu'il s'était vu octroyer en 1822, avec tous les droits d'y faire la pêche et la chasse sur les grèves ou ailleurs, à l'exclusion de toute autre personne⁶⁴. Hamel aurait résidé sur l'île d'Anticosti jusqu'à la fin des années 1840⁶⁵. Il est inhumé le 5 juillet 1853 à Saint-Louis-de-Kamouraska.

Jacques Duchesneau (1755-1828)

Natif de Québec, Jacques Duchesneau se marie à Notre-Dame-de-Québec le 20 juillet 1778 avec Marie-Louise Brunet. Cette famille réside déjà à l'île d'Anticosti en 1804 lors du naufrage du *brig* (un voilier à deux mâts) *Charlotte*. Le 29 octobre 1808, Duchesneau obtient un contrat de concession d'une terre de 10 arpents de large sur 36 arpents de profondeur à la grande baie de l'Ouest (baie Gamache⁶⁶). Dès 1814, il vend sa propriété à Joseph Roy, un habitant de l'île d'Anticosti. L'acte de vente précise alors que le vendeur profite de droits de pêche et de chasse, comme le prévoit son contrat de concession de 1808⁶⁷. Le 25 août 1820, Joseph Roy revend cette propriété à Isaac Delisle et Edward Price, navigateurs de la ville de Québec⁶⁸. En 1822, Price et Delisle figurent sur la liste des officiers du gouvernement dont les gages n'ont pas été versés comme résidents de l'île d'Anticosti pour assister les marins en détresse⁶⁹. Le 24 mai 1823, Louis-Olivier Gamache fait l'acquisition de cette propriété située à la grande baie de l'Ouest⁷⁰.

Personnage mythique de l'île d'Anticosti, Louis-Olivier Gamache y résidera pendant une trentaine d'années⁷¹. Dès le mois de juin 1824,

il atteste demeurer à la grande baie de l'Ouest, alors qu'il remet une procuration à Jean-Olivier Brunet, marchand de Québec, afin de percevoir son salaire de gardien d'un dépôt de provision pour le soulagement des naufragés auprès du receveur général de la province, John Hale⁷². Tout comme Hamel, Gamache profite de certains droits de pêche et de chasse en vertu de son contrat de concession de 1808. Il se rend régulièrement à Québec pour y recruter des engagés qui viendront s'implanter sur son petit domaine⁷³. Les engagés profitent de gages pour hiverner sur place ainsi que de la moitié de leur chasse personnelle et d'une part dans les trouvaillies qu'ils pourraient faire des naufrages survenant sur les côtes de l'île. En mai 1828, il achète de Pierre Lelacheur les produits de sa chasse consistant en 24 renards argentés, 30 renards croisés, 15 renards rouges et 17 martres, moyennant la somme de 26 livres⁷⁴. En juillet 1834, il obtient à titre de bail d'une durée d'un an toute l'étendue de côte qui va de la rivière Jupiter, communément appelée la rivière aux Loups Marins, jusqu'au phare nouvellement construit sur la pointe sud-ouest de l'île⁷⁵. Gamache est cependant en concurrence avec les Montagnais du Labrador, qui relèvent de la Hudson Bay Company et qui viennent des postes de Sept-Îles et de Mingan pour chasser autour de son manoir⁷⁶.

En septembre 1852, sur l'île, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland rencontre Louis-Olivier Gamache, qui lui raconte certains événements de sa vie aventureuse. Il lui signale qu'il commerçait avec les Montagnais de la côte du Labrador dans le secteur de Mingan malgré les interdictions de la Hudson Bay

Company, soucieuse de faire valoir sa mainmise commerciale sur la Côte-Nord. À l'occasion, des Autochtones se rendaient à la baie de l'Ouest pour le rencontrer dans son petit manoir. Ferland nous rapporte un autre événement alors que Gamache se trouvait seul à la maison. Il reçut la visite d'un Montagnais d'une taille herculéenne tenant une bouteille de boisson à la main et désirant lui faire un mauvais parti. Gamache se plaça sur le seuil de sa maison, mousquet à la main, pour l'atteindre d'un coup de feu à la cuisse. Après l'avoir soigné, il l'avisa d'avertir tous ses congénères d'éviter de le troubler et cette leçon produisit des effets sur toute la « tribu » d'Anticosti⁷⁷. Louis-Olivier Gamache aurait vraisemblablement maintenu certains contacts avec les Montagnais (Innus) qui fréquentaient l'île d'Anticosti au 19^e siècle.

Des baux de location sur l'île d'Anticosti au 19^e siècle

Au début du 19^e siècle, les héritiers Grant-Dunn-Stuart n'exploitent plus l'île d'Anticosti et ils en confient la mise en valeur à des concessionnaires ainsi qu'à des titulaires de baux. Des baux de location sont accordés pour les postes de la Belle-Baie (baie du Renard), de la rivière aux Loups-Marins (rivière Jupiter) et du lac Salé.

Baie du Renard

En mai 1816, Jean Bélanger, notaire de la ville de Québec, agissant pour John Richardson, curateur de la succession de feu William Grant, accorde un bail à ferme à Olivier Godin, navigateur de la ville de Québec. Par ce bail d'une durée de 10 ans, Godin accepte de prendre en charge le poste de la

Belle-Baie, situé près de la pointe est de l'île d'Anticosti (baie du Renard). Godin profitera de droits exclusifs de chasse et de pêche sur une étendue de six lieues (25 à 30 kilomètres) autour de cette baie. À titre de redevances, il devra remettre aux seigneurs de l'île le quart de ses revenus annuels, en nature ou en argent⁷⁸.

Le 20 août 1818, Joseph Aref dit Lamoureux⁷⁹ et Philippe Sauvageau⁸⁰, tous deux Montagnais (Innus) de la seigneurie de Mingan, se présentent devant Alexis Caron, l'un des juges de paix du district de Québec, afin d'y déposer une plainte pour vol à l'encontre d'Olivier Godin, charpentier de la ville de Québec. La déposition précise que les deux plaignants se trouvaient à l'île d'Anticosti le 20 juin dernier avec huit autres Montagnais (Innus) lorsque Godin se présenta avec ses cinq engagés pour leur soutirer le produit de leur chasse aux loups-marins. En cinq jours de chasse, les Montagnais (Innus) de Mingan avaient capturé 100 loups-marins qu'ils avaient coupés en petits morceaux et mis dans des futailles pour y être transportés par canot. Olivier Godin s'est alors emparé de toutes les peaux de loup-marin ainsi que de la graisse produite par leur chasse⁸¹. Le 27 août 1818, Olivier Godin vient répondre de cette accusation de vol. Il reconnaît avoir saisi 53 peaux et la graisse de 45 loups-marins sur la grève à un endroit nommé « la rivière aux Saumons ». Godin prétend que cette rivière se trouve sous la dépendance de la Belle-Baie dont il possède les droits d'exploitation exclusifs en vertu d'un bail du 8 mai 1816. Les loups-marins ayant été tués sur les échoueries, il les a saisis car ceux-ci lui appar-

tiennent de plein droit⁸². Aucun jugement de cour ne permet de connaître l'issue de cette cause.

En octobre 1820, Olivier Godin se présente à Québec pour renouveler son équipe d'engagés alors qu'il procède à l'engagement de Martin Danford, d'Édouard Drouin et de Cyriac Buckle. Parmi les conditions de travail qui sont spécifiées, il est permis aux trois engagés de conserver la moitié de leur chasse et pêche personnelle, ainsi que la moitié des profits découlant des trouvailles qu'ils pourraient faire sur l'île⁸³. Olivier Godin reçoit également des appointements du gouvernement pour résider sur l'île d'Anticosti afin d'y surveiller un dépôt de provision à l'intention des naufragés⁸⁴. Charpentier de navire, il en profite également pour bâtir des goélettes alors qu'il se trouve à la Belle-Baie. En novembre 1828, il vend à Jean-Olivier Brunet une goélette neuve nommée *L'Espérance*, qu'il vient de lancer à la Belle-Baie le 14 septembre 1828⁸⁵. Godin aurait quitté sa charge de gardien de poste à l'automne 1828 pour se rendre sur l'île Saint-Charles, sur la Côte-Nord. Les autorités gouvernementales, n'ayant trouvé personne pour le remplacer à la Belle-Baie, auraient rapporté à Québec tous les effets du dépôt de provisions. En novembre 1828, le *Granicus*, chargé de bois, fit naufrage à la baie aux Renards sur la partie nord-est de l'île d'Anticosti. Les naufragés se réfugièrent à la Belle-Baie et y passèrent l'hiver à lutter contre le froid et la faim. Un drame terrible se serait produit par la suite, car au printemps 1829, des pêcheurs des îles de la Madeleine découvrirent de nombreux corps décapités et dépecés⁸⁶.

En mars 1831, Henry George Forsyth, marchand de Québec et coseigneur de l'île d'Anticosti, effectue le bail du poste de la Belle-Baie à Léger Lambert, un huissier de la cour du banc du Roi du district de Québec. Lambert profitera de droits de chasse et de pêche sur une étendue de six lieues autour du poste de la Belle-Baie. Le bail du poste est d'une durée d'un an, moyennant la somme de 20 livres⁸⁷. Le 10 mai 1834, Forsyth accordait un nouveau bail en faveur de Louis Gamache, fils, et de John Clarke, son beau-frère, pour une durée d'un an. Le bailleur lui promet alors de n'accorder à aucune autre personne le droit de chasse et de pêche sur l'étendue de terre entourant le poste de la Belle-Baie⁸⁸.

Rivière Jupiter

En août 1816, Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de feu William Grant, accorde un bail de 15 ans à Frédérick et à Hippolyte Rolette, marchands de Québec, pour le poste de pêche et de chasse de la rivière aux Loups-Marins, sur une étendue de six lieues de chaque côté de la rivière. Les locataires devront verser à titre de redevances le quart du produit annuel de leur pêche et de leur chasse, en nature ou en argent⁸⁹. Dès l'année suivante, les frères Rolette se désistent de leurs droits sur le poste de la rivière aux Loups-Marins au profit de Pierre Lefrançois⁹⁰. En 1825, Marie-Louise Jourdain, veuve de Pierre Lefrançois, cède à Louis Gamache tous ses droits sur le bail de la rivière aux Loups-Marins⁹¹. En juillet 1834, Louis Gamache obtiendra un renouvellement de bail d'une durée d'un an.

Lac Salé

En septembre 1816, Jean Bélanger, agissant encore pour John Richardson, accorde un bail de cinq ans à Antoine Rémillard et Antoine Hamel, voyageurs des postes du nord, pour le poste de pêche et de chasse du lieu appelé Salt Pond (le lac Salé). Le bail inclut les dépendances du poste ainsi que des droits exclusifs sur une étendue de six lieues du côté nord vers l'intérieur et de huit lieues du côté est du lac sur le fleuve Saint-Laurent. Les locataires doivent verser des redevances équivalant au quart du produit annuel du poste, en nature ou en argent⁹². Dès 1822, Antoine Hamel obtiendra un renouvellement de ce bail pour une période de 15 ans.

Baux de location de l'île d'Anticosti (1834)

À compter de 1834, Henry George Forsyth, l'un des copropriétaires de l'île d'Anticosti, envisage la location de droits exclusifs de chasse et de pêche sur l'ensemble du territoire anticostien. Le 1^{er} décembre 1834, il accorde à Donald McGowan, de Québec, « *the exclusive right and privilege of hunting and fishing on such parts of the island of Anticosti and of the river, creeks, bays and coast thereof as are not conceded, sold or otherwise at present alienated*⁹³ ». Les privilèges accordés sont d'une durée de huit ans, moyennant la somme de 100 livres pour les deux premières années et de 125 livres pour les six années suivantes. Le 3 octobre 1836, des différends surviennent entre Antoine Hamel, pêcheur du poste de la rivière de la Chaloupe, et Donald McGowan, nouveau locataire de l'île d'Anticost⁹⁴. Puis, le 29 octobre 1836, Antoine Hamel adresse des sommations à l'intention d'Henry George Forsyth et

de Donald McGowan pour faire respecter la jouissance de ses droits de chasse et de pêche sur une terre située à l'embouchure de la rivière Jupiter (l'actuelle rivière de la Chaloupe) comme le prévoit son contrat de concession du 29 octobre 1808⁹⁵.

En 1844, les coseigneurs de l'île d'Anticosti choisissent un nouveau locataire pour faire valoir leur propriété insulaire. William Corbet, un marchand de la ville de Québec, obtient pour une période de trois ans les droits exclusifs de chasse et de pêche sur l'île d'Anticosti en retour de redevances de 100 livres par année⁹⁶. Et en 1847, il renouvelle ce bail pour une durée de cinq ans à raison de 125 livres par année⁹⁷. Corbet s'associe avec Robert Setter, un commerçant de la ville de Québec, dans ses activités commerciales de l'île d'Anticosti⁹⁸. En juillet 1851, Corbet exerce des pressions sur les Montagnais (Innus) de Mingan pour qu'ils cessent de chasser sur les rives de l'île⁹⁹. Ses activités commerciales le conduisent également au poste de Mingan pour disposer de ses fourrures en mai 1859¹⁰⁰. En 1860, Mathilda Maria Orkney, épouse de William Corbet, fait l'acquisition de la propriété Gamache dans le secteur de la baie de l'Ouest de l'île d'Anticosti¹⁰¹. Au recensement de 1861, William Corbet réside à proximité du phare de la pointe sud-ouest avec ses neuf engagés¹⁰².

Tentative d'implantation d'une colonie canadienne sur l'île d'Anticosti (1872)

Au recensement de 1871, la population de l'île d'Anticosti est toujours de faible importance. On y retrouve seulement vingt familles canadiennes pour une population totale de 102 individus (dont trois

gardiens de phare¹⁰³). Le 14 juin 1872, le Parlement canadien émettait des lettres patentes au nom de l'« Anticosti Company of Canada » l'autorisant à acquérir l'île afin d'en effectuer la mise en valeur. La même année, la Compagnie publie un prospectus préconisant une rapide colonisation de l'île et la mise en valeur graduelle de ses richesses naturelles¹⁰⁴. La Compagnie proposait d'y établir une population de 15 000 personnes en organisant des stations de pêche qui lui rapporteraient des profits substantiels. Plusieurs familles canadiennes se laissent séduire par les offres de la Compagnie. À compter de 1872, des familles acadiennes et terre-neuviennes s'installent à Anticosti. La situation financière de la Compagnie se détériore toutefois rapidement et, à l'automne 1873, les journaux canadiens rapportent la faillite de l'Anticosti Company of Canada. Le gouvernement canadien voulut évacuer les familles terre-neuviennes, mais la plupart préférèrent rester sur place. Au recensement de 1881, la population de l'île d'Anticosti s'élève à 676 personnes, réparties sur 117 familles. Ces gens gagnaient péniblement leurs vies en vendant du poisson aux goélettes de négociants d'Halifax.

En juin 1884, l'île d'Anticosti fut mise en vente par le shérif du district judiciaire de La Malbaie. Elle fut cédée à Francis William Stockwell, un entrepreneur de Londres. Malgré le fiasco de l'Anticosti Company of Canada, Stockwell voulut également coloniser l'île en plaçant ses espoirs dans l'immigration de jeunes paysans anglais. En 1886, la famille Stockwell forma une compagnie à capital-actions sous le nom « The Governor and Company of the Island of Anticosti ».

En avril 1889, les Stockwell convoquèrent une assemblée extraordinaire pour liquider les actifs de la Compagnie. Celle-ci chercha en vain à vendre l'île d'Anticosti au gouvernement canadien¹⁰⁵.

Le chocolatier Henri Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti (1895)

Au printemps 1895, Henri Menier, millionnaire et roi du chocolat de France, convoque Georges Martin-Zédé, l'un de ses amis, pour lui faire part de son intention d'acheter l'île d'Anticosti. Menier rêve de posséder une île privée où il pourrait s'adonner à ses passe-temps préférés, la chasse et la pêche. À l'été 1895, Martin-Zédé visite l'île d'Anticosti afin de permettre à Menier d'en faire l'acquisition. Il retourne en France convaincu que l'île pourrait être mise en valeur. Le 16 août 1895, l'arpenteur Joseph Bureau, de Saint-Raymond, reçoit des instructions pour explorer l'île. Le rapport d'arpentage est aussi enthousiaste en précisant que les deux tiers des terrains sont propres à la culture¹⁰⁶.

En décembre 1895, Henri Menier fait l'acquisition complète de l'île d'Anticosti. Georges Martin-Zédé accepte d'assumer la direction générale de l'entreprise et il en confie la supervision à Louis O. Commettant. Dès lors, les administrateurs de l'île jugent opportun de rédiger une série de règlements, composée de 28 articles, pour tous les habitants de l'île. Anticosti est une propriété privée et les administrateurs de l'île entendent bien faire respecter tous les règlements prévus. L'article 1 des règlements demeure fort explicite : « Il est strictement défendu à toute personne de débarquer sur l'île, d'y séjourner, résider, exercer un commerce, une

industrie, ou une profession quelconque sans avoir obtenu une autorisation spéciale et nominative signée par l'Administration de l'île ». Plusieurs articles des règlements se rapportent aux activités de chasse et de pêche. « Il est désormais défendu de posséder et de détenir des armes à feu dans les limites de l'île » (art. 6). « La chasse, de quelque animal que ce soit, et par quelque moyen que ce soit, est désormais prohibée » (art. 7). « La pêche est aussi interdite dans toutes les rivières, estuaires, lacs et étangs de l'île » (art. 8). Enfin, « la pêche maritime (poissons, homards, boëtte) ainsi que la chasse aux loups-marins, baleines, souffleurs, etc., est réservée au propriétaire de l'île » (art. 21¹⁰⁷).

Les administrateurs se rendent compte que la faune terrestre de l'île est relativement pauvre en diversité. L'immensité du territoire et les types d'habitats qu'il abrite permettent d'envisager l'introduction d'espèces en provenance du continent. Le cerf de Virginie fut la première espèce sélectionnée pour une implantation. En 1897, un groupe de 150 chevreuils fut livré à Anticosti par Georges Boulay, un chasseur du Cap-Saint-Ignace. Et en 1899, la politique de peuplement animal de l'île d'Anticosti se poursuit avec le débarquement d'une quarantaine de castors.

Pour assurer la surveillance de l'île, les administrateurs jugent opportun de nommer 10 garde-chasses qui occuperont des postes à l'embouchure des principales rivières de l'île. Les activités de trappe furent alors confiées à ces garde-chasses, desquels on exigeait un contrôle administratif sévère, par la tenue obligatoire d'un agenda de toutes les activités de

prélèvement. Dès 1897, le nombre de garde-chasses est augmenté à 35. Le prélèvement des pelleteries demeure une préoccupation majeure pour Martin-Zédé, car les fourrures constituent un produit fort lucratif. Ces fourrures étaient vendues par la suite à la maison Holt Renfrew de Québec¹⁰⁸.

Conclusion

La famille Menier restera propriétaire de l'île d'Anticosti pendant une trentaine d'années. À la mort d'Henri Menier (1913), son frère Gaston hérite de l'île, mais juge l'expérience canadienne peu rentable. En 1926, La Wayagamack Pulp and Paper Company fait l'acquisition de l'île pour en exploiter les richesses forestières. Puis, en 1974, l'île est rachetée par le gouvernement du Québec, qui procède dès lors au redécoupage du territoire, attribuant 40 % des terres aux insulaires pour l'aménagement de trois pourvoiries privées.

L'histoire récente de l'île d'Anticosti (1895-2015) reste très bien documentée dans l'ensemble. Certains collaborateurs d'Henri Menier ont laissé des observations intéressantes sur l'histoire de l'île. En effet, Joseph Schmitt, médecin sur l'île entre 1896 et 1908, a publié un ouvrage intitulé *Monographie de l'île d'Anticosti*¹⁰⁹, alors que Georges Martin-Zédé a laissé un journal quotidien des principales activités économiques de l'île entre 1895 et 1926¹¹⁰. Plusieurs auteurs se sont par la suite intéressés à l'histoire de cette communauté, pour ne nommer que Charles Guay (1902), Charles McCormick (1979), Donald MacKay (1983), Lionel Lejeune (1987 et 1989) et, tout récemment, Gilbert Rémy (2013). Notre modeste contribution vient parfaire l'histoire primitive de l'île d'Anticosti.

Notes

- 1 Serge Goudreau possède une maîtrise en démographie de l'Université de Montréal (1984). Il travaille depuis une vingtaine d'années dans le domaine des recherches autochtones. Depuis 2006, il est à l'emploi du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du gouvernement du Québec à titre de conseiller en histoire autochtone.
- 2 Charles Guay, *Lettres sur l'île d'Anticosti à l'honorable Marc-Aurèle Plamondon*, Montréal, C.O. Beauchemin & Fils, 1902, p. 156.
- 3 Robert Comtois, « La chasse au phoque par les Innus d'Ekuanitshit (Mingan) de 1900 à 1950 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXIII, n° 1, 2003, p. 87.
- 4 F. Pacifique, « Le pays des Micmacs », *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 21, n° 2, 1927, p. 113.
- 5 Danielle E. Cyr et Emmanuel N. Metallic, *Seventh District of Gespeg Place Names, A report presented to the Wegjijnàluet Project*, May 2002, p. 1.
- 6 Société littéraire et historique de Québec (dir.), *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542 par Jacques Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xanctoine, &c.*, Québec, William Cowan et Fils, 1843, p. 29.
- 7 *Ibid.*, p. 82-83.
- 8 Jean Alphonse, *La cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord*, Paris, E. Leroux, 1904, p. 485-487.
- 9 Marcel Trudel, « Jacques Cartier (1491-1557) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval / University of Toronto, 1966, p. 171-177.
- 10 André Thevet, *La cosmographie universelle d'André Thevet, cosmographe du Roy*, Paris, Guillaume Chaudiere, tome 2, 1575, p. 1014.
- 11 André Thevet, *Le grand insulaire et pilotage d'André Thevet, Angoumois, cosmographe du Roy, dans lequel sont contenus plusieurs plants d'isles habitées et deshabitées et description d'icelles*, 1586, Bibliothèque nationale de France (BnF), Département des manuscrits, Français 15452, f° 151-154.
- 12 Charles A. Martijn, « Gepèg (Québec) : un toponyme d'origine micmaque », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXI, n° 3, 1991, p. 54.
- 13 Guillaume Levasseur, [carte de l'océan Atlantique] / A Dieppe Par Guillemme Levasseur, le 12 de Juillet 1601, BnF, Département des cartes et plans, CPL GE SH ARCH-5.
- 14 Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval*, Québec, Geo.-E Desbarats, 1870, tome II, p. 3.
- 15 Charles-Honoré Laverdière, *op. cit.*, tome VI, p. 103-104.
- 16 *Relation* (1649-1650), dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, Burrows Bros & Co., 1896-1901, vol. 35, p. 274.
- 17 *Relation* (1651-1652), JR, vol. 37, p. 232-234. Cité par Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 510.
- 18 *Relation* (1661-1662), JR, vol. 47, p. 220-240. Cité par Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 518.
- 19 Louis Nicolas, *Histoire naturelle des Indes Occidentales*, BnF, manuscrit, Français 24225, f° 119-122.
- 20 Réal Ouellet, *Chrestien Leclercq, Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 507-525.
- 21 Lettre de Frontenac au Ministre, 12 novembre 1674, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives des Colonies, MG1, série C11a, vol. 4, f° 84.
- 22 Privilège de la pêche au marsouin blanc et du loup-marin à l'île Anticosti accordé à Groseillers et Radisson pour 20 ans, 6 avril 1676, BAC, Collection Margry, MG7-IA3.
- 23 Convention de société entre François Guyon Desprez et Médard Chouart Desgroseillers, 8 juin 1677, BAnQ, minutier Pierre Duquet de Lachesnaye, CN301,S95.
- 24 Arrêt accordant une année de temps à Médard Chouart Desgroseillers pour se retirer devant Sa Majesté pour les fins de sa requête relative à la pêche du marsouin blanc dans le fleuve Saint-Laurent et celle du loup-marin dans l'île d'Anticosti durant 20 années, 21 mars 1678, BAnQ, TP1,S28,P1916.
- 25 Acte de concession par la Compagnie de la Nouvelle-France à Louis Jolliet, demeurant à Québec, de l'île d'Anticosti, située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, en titre de fief et seigneurie, mars 1680, BAnQ, E1,S4,SS1,D142,P1 et TP1,S36,P188.
- 26 Jean-Baptiste-Louis Franquelin, *Carte du grand fleuve St Laurens dressée et dessinée sur les memoires et observations que le Sr. Jolliet a tres exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages pendant plusieurs années*, 1685, BnF, Cartes et plans, Ge SH 126-1-3. Reproduite dans Raymonde Litalien et al., *La mesure d'un continent*, Québec, Septentrion, 2007, p. 197. Voir BAC, NMC16686.
- 27 Mémoire de Louis Jolliet à Denonville concernant ses pêcheries de Mingan et d'Anticosti [1686-1688], BAC, Archives des Colonies, C11a, vol. 36, f° 393.
- 28 Obligation de Louis Jolliet d'Anticosti et Claire Bissot, son épouse, de la ville de Québec, à François Pachot, marchand bourgeois, de la ville de Québec, 31 mars 1695, BAnQ, minutier Louis Chambalon, CN301,S58. Voir Mario Mimeault, « La famille Louis Jolliet à Anticosti et à Mingan », dans *Gaspésie*, vol. XXVII, n° 2 (106), juin 1989, p. 32-38.
- 29 Obligation de Louis Jolliet et Claire Bissot, son épouse, à Jean Gobin, marchand de la ville de Québec, 18 mars 1700, BAnQ, minutier Louis Chambalon, CN301,S58.
- 30 Louis Jolliet, *Entrée de la Rivière de Canada*, 1698, BnF, Cartes et plans, Ge SH 125-4-1. Carte reproduite dans Joseph Schmitt, *Monographie de l'île d'Anticosti (golfe Saint-Laurent)*, Paris, Librairie scientifique A. Hermann, 1904, p. 26.

- 31 Délaissement de commerce de Mingan et Anticosti par Claire Bissot, veuve de Louis Jolliet, à Charles Jolliet d'Anticosti et François Jolliet d'Abancourt, ses fils, 11 mars 1701, BAnQ, minutier Michel Lepaillleur de LaFerté, CN301,S183.
- 32 Mario Mimeault, « La famille Louis Jolliet à Anticosti et à Mingan », dans *Gaspésie*, vol. XXVII, n° 2 (106), juin 1989, p. 32-38.
- 33 Aveu et dénombrement de l'île d'Anticosti et des îles de Mingan par les héritiers de Louis Jolliet, 18 avril 1725, BAnQ, E1,S4,SS3,P165.
- 34 Bail à ferme de l'exploitation de pêche, de chasse et traite avec les Sauvages de Mingan par Charles Jolliet, demeurant à Mingan, à François Havy et Jean Lefebvre, négociants de la ville de Québec, 12 septembre 1737, BAnQ, minutier Claude Barolet, CN301,S11.
- 35 Obligation de Charles Jolliet d'Anticosti et Jeanne Lemelin, son épouse, à Joseph Fleury de Lagorgendière, 30 septembre 1743; obligation de Charles Jolliet d'Anticosti et Jeanne Lemelin, son épouse, à Jean-Louis Volant de Hautebourg, 15 octobre 1743; BAnQ, minutier Claude Barolet, CN301,S11.
- 36 Convention de bail de Louis Volant d'Hautebourg, 11 septembre 1748 (BAnQ, P1000,S3,D2077).
- 37 Emmanuel Crespel, *Voies du R. P. Emmanuel Crespel dans le Canada et son naufrage en revenant en France*, Francfort sur le Meyn, 1742.
- 38 H. T. Holman, « William Wright », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/ University of Toronto, 2003, p 961-963.
- 39 Thomas Wright, « A Description of the Island of Anticosti », *The Gentleman's Magazine*, vol. 38, 1768, p. 63-65.
- 40 Mémoire de Jacques de Lafontaine au gouverneur James Murray, été 1763, BAC, Colonial Office 42, vol. 1, f° 332.
- 41 Déclaration des notables de la ville de Québec en faveur des héritiers de l'île d'Anticosti, 4 novembre 1766, BAnQ, minutier Jean-Antoine Saillant de Collégien, CN301,S248.
- 42 Bail à ferme de la seigneurie des îles et des îlets de Mingan et de la seigneurie de l'île d'Anticosti par les héritiers de Claire Jolliet et de Jacques de Lalande, à Thomas Dunn et William Grant, 18 octobre 1771, BAnQ, minutier Jean-Claude Panet, CN301,S207.
- 43 Accord et convention entre William Grant, Thomas Dunn et Peter Stuart, 12 décembre 1789, BAnQ, minutier Pierre-Louis Descheneaux, CN301,S83.
- 44 Lease by William Grant, Peter Stuart and Thomas Dunn, to the firms of McTavish, Frobisher and Company, 9 septembre 1803, BAnQ, minutier John Gerbrand Beek, CN601,S29.
- 45 *Island of Anticosti. Description of, and interesting particulars in relation thereto*, november 1842, Québec, T. Cary & Co., 1842, p. 5-11.
- 46 Inventaire des biens de William Grant, 7 novembre 1805, BAnQ, minutier Félix Têtu, CN301,S262.
- 47 Mémoire de John Richardson, exécuteur testamentaire de feu William Grant, à Son Excellence James Henry Craig, 25 avril 1808, BAC, RG4 A1, vol. 98, f° 30899-30902. Une photocopie du document se trouve dans le fonds Gaumont, BAnQ, P885, 2007-08-024\25, dossier 3.
- 48 *Courrier de Québec*, 30 avril 1808, p. 118.
- 49 Notes sur l'état de l'isle d'Anticosti pour servir à la maison de la Trinité, vers 1808, BAnQ, P758,S3,SS1, boîte 5, dossier 4. Cette photocopie est vraisemblablement extraite des archives de la Trinity House de Québec (Port de Québec), section III - C1 - Aides à la navigation, Dépôt de provision, C.1 Ellis Bay.
- 50 Baptême de Marguerite Beaudoin, Notre-Dame-de-Québec, 9 décembre 1799. L'enfant est née le 4 mai 1799 à la baie des Esquimaux.
- 51 Baptême d'Angélique Beaudoin, Notre-Dame-de-Québec, 31 juillet 1803, à l'âge de 14 mois. L'enfant serait née en mai 1802 à l'île d'Anticosti.
- 52 Bail à ferme du poste de Jupiter, par Keable Sarjeant, agissant pour John Richardson, exécuteur testa-
mentaire de William Grant, à Joseph Beaudoin, 25 mai 1807, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 53 Engagement d'Antoine Rémillard, charpentier de navire, à Joseph Beaudoin, 25 mai 1807, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 54 Vente par le Shérif du district de Québec, à la poursuite de Patrick Langan contre William Grant, 30 juillet 1808, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116, dépôt le 28 mai 1834.
- 55 Concession de Thomas Dunn, Patrick Langan et Jane Stuart veuve de Peter Stuart, seigneurs de l'île d'Anticosti, à Joseph Beaudoin, habitant de l'île d'Anticosti, 29 octobre 1808, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 56 Vente d'une goélette par François Lizotte et Benjamin Lévesque, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'île d'Anticosti, 21 septembre 1816, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 57 Engagement de Joseph Halé, de Jean Paradis, de Pierre Lafontaine et de Firmin Douairon, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'endroit nommé Jupiter en la partie sud de l'île d'Anticosti, 26 septembre 1817, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 58 Engagement de François Ponsy, navigateur de Québec, à Joseph Beaudoin, commerçant de l'île d'Anticosti, 8 octobre 1817, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 59 Marché entre Antoine Hamel, maître pêcheur du poste nommé Jupiter sur l'île d'Anticosti; et Urbain Quessy et Fabien Fugère, navigateurs, 20 novembre 1821, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 60 Bail de Charles-William Grant, coseigneur de la seigneurie d'Anticosti, à Antoine Hamel, chasseur et pêcheur, du poste Jupiter, sur la terre ci-devant de Joseph Beaudoin, 12 février 1822, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 61 Procès Antoine Hamel versus Jean-Olivier Brunet, 1829, BAnQ, TL18,S2,SS1, boîte 327, dossier 368.

- 62 Voir contrats d'engagement, 21 mai 1822, 1^{er} juillet 1823, 5 juillet 1824, 3 août 1825, 30 octobre 1826, 27 mai 1828, 28 mai 1828, 2 juin 1828, 29 juillet 1829, 13 septembre 1830, 4 octobre 1832, 31 août 1833, 2 septembre 1833, 17 octobre 1834, 23 octobre 1834, 7 novembre 1835, 26 juillet 1838, 8 août 1838, 16 août 1838, 17 août 1838 et 18 août 1838, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 63 Lettre du Lieutenant F.-H. Baddeley, R. E. aux Commissaires, accompagnant son Journal, *Appendice des journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada*, session 1835-6, p. BB-133.
- 64 Bail à ferme de Henry George Forsyth, se portant fort de Charlotte Langan, son épouse, coseigneuse de l'île d'Anticosti, à Antoine Hamel, 29 septembre 1832, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 65 Antoine Hamel figure sur la liste des *warrants* adressés au Receveur général publié en 1848-1849. Il aurait reçu la somme de 25 livres à titre de salaire comme gardien du dépôt à provision de la rivière Chaloupe en 1847, *Appendice du huitième volume des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, 1848-9, p. A-44.
- 66 Concession de Thomas Dunn, Patrick Langan et Jane Stuart veuve de Peter Stuart, seigneurs de l'île d'Anticosti, à Jacques Duchesneau, 29 octobre 1808, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16. L'acte est absent du greffe sous le numéro 1149.
- 67 Vente de Jacques Duchesneau, chasseur et pêcheur de la grande baie de l'Ouest dans l'île d'Anticosti, et Marie-Louise Brunet, son épouse, à Joseph Roy, habitant de l'île d'Anticosti, 18 août 1814, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 68 Vente de Joseph Roy, ci-devant habitant de l'île d'Anticosti, à Isaac Delisle et Edward Price, navigateurs de Québec, 25 août 1820, BAnQ, minutier Jean Bélanger, CN301,S16.
- 69 Liste des Officiers du Gouvernement pour les Appointements et Allouances desquels il n'a point été expédié de Warrants, entre le 1^{er} mai et le 31^e Octobre 1822, *Appendice du XXXII^e volume des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, p. H-7.
- 70 Vente d'Isaac Delisle à Louis-Olivier Gamache, 24 mai 1823, BAnQ, minutier Charles Huot, CN601,S210. Acte manquant inscrit au répertoire du notaire Huot.
- 71 Mario Mimeault, « Louis-Olivier Gamache, le sorcier de l'île d'Anticosti », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XVIII, n^o 1 (46), janvier 1995, p. 13-18. Voir aussi « Louis-Olivier Gamache, témoin et artisan du développement régional », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XVIII, n^o 2 (47), juin 1995, p. 3-10.
- 72 Procuration de Louis Gamache à Jean-Olivier Brunet, 3 juin 1824, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 73 Voir contrats d'engagement, 9 novembre 1824, 15 novembre 1825, 17 août 1826, 31 août 1827, 6 juin 1828, 29 juillet 1829, 19 septembre 1829, 27 mai 1830, 3 juin 1830, 30 octobre 1830, 13 juin 1831, 10 septembre 1831, 15 septembre 1831, 21 septembre 1831, 4 novembre 1831, 10 novembre 1831, 12 novembre 1831, 14 novembre 1831, 3 juillet 1832, 6 juillet 1832, 7 juillet 1832, 30 octobre 1832, 18 juin 1833, 22 octobre 1834 et 14 novembre 1845, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 74 Vente de Pierre Lelacheur, voyageur récemment arrivé de l'île d'Anticosti, à Louis Gamache, commerçant de la baie du Ouest, 20 mai 1828, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 75 Bail de Henry George Forsyth, se portant fort de Charlotte Langan, son épouse, et des autres coseigneurs de l'île d'Anticosti, à Louis-Olivier Gamache, 26 juillet 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 76 Richard H. Bonnycastle, *The Canadas in 1841*, London, Henry Colburn, publisher, 1841, vol. 2, p. 252.
- 77 Jean-Baptiste-Antoine Ferland, *Gama-che ou le sorcier d'Anticosti*, 1858, p. 4-5. Voir aussi J.B.A. Ferland, *Louis Gamache : Le Labrador*, Québec, Imprimerie générale A. Côté, 1877, p. 23-28.
- 78 Bail à ferme du poste de la Belle-Baie par Jean Bélanger, pour John Richardson, curateur de la succession de William Grant, à Olivier Godin, 8 mai 1816 (BAnQ, minutier Pierre Gagnon, CN301,S107).
- 79 Joseph Aref dit Lamoureux, généralement connu sous le nom de Joseph Ekattetshishikueskum, baptisé à Mingan le 29 mai 1778, fils de Thomas Kaitikutimish et de Marie-Françoise Pemiskau, se marie à Mingan le 12 juin 1797 à Agathe Peshabanukueu.
- 80 Philippe Sauvageau, généralement connu sous le nom de Philippe Uishtau, baptisé le 24 juillet 1787 à Tadoussac, fils de Laurent Shabaju et de Marguerite Utshimaskueu, se marie à Tadoussac le 20 juillet 1805 avec Marie-Adélaïde Matshiragan.
- 81 Rex vs Olivier Goddin, 20 août 1818, BAnQ, TL31,S1,SS1, dossier 41534.
- 82 Rex vs Olivier Godin, 20 août 1818, BAnQ, TL31,S1,SS1, dossier 41535.
- 83 Engagement de Martin Danford, d'Édouard Drouin et de Cyriac Buckle, à Olivier Gaudin, pêcheur de la Belle-Baie sur l'île d'Anticosti, 9 octobre 1820, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 84 Liste des Officiers du Gouvernement pour les Appointements et Allouances desquels il n'a point été expédié de Warrants, entre le 1^{er} mai et le 31^e Octobre 1822, *Appendice du XXXII^e volume des journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, p. H-7.
- 85 Vente de Jean-Olivier Godin, navigateur de la Belle-Baie sur l'île d'Anticosti, à Jean-Olivier Brunet, marchand de Québec, 12 novembre 1828, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 86 Charles Guay, *op. cit.*, p. 131-140.
- 87 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Léger Lambert, 22 mars 1831, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.

- 88 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Louis Gamache, fils et John Clark, 10 mai 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 89 Bail à ferme de Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de William Grant, à Frédérick et Hippolyte Rolette, 12 août 1816, BAnQ, minutier Pierre Laforce, CN301,S147.
- 90 Désistement de Frédérick et Hippolyte Rolette, à Pierre Lefrançois, 20 mai 1817, BAnQ, minutier Charles Huot, CN601,S210.
- 91 Transport de Marie-Louise Jourdain, veuve de Pierre Lefrançois, à Louis Gamache, 12 novembre 1825, BAnQ, minutier Louis Panet, CN301,S208.
- 92 Bail à ferme de Jean Bélanger, agissant pour John Richardson, curateur de la succession vacante de William Grant, à Antoine Rémillard et à Antoine Hamel, 10 septembre 1816, BAnQ, minutier Pierre Laforce, CN301,S147.
- 93 Bail à ferme de Henry George Forsyth, marchand de Québec, à Donald McGowan, 1^{er} décembre 1834, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 94 Déposition d'Antoine Hamel, pêcheur de l'île d'Anticosti, à l'encontre de Donald McGowan, de l'île d'Anticosti, pour menaces, BAnQ, TL31, S1,SS1, dossiers 78023-78025.
- 95 Sommation d'Antoine Hamel, pêcheur et chasseur du poste de Jupiter, à Henry George Forsyth et Donald McGowan, 29 octobre 1836, BAnQ, minutier Édouard Glackmeyer, CN301,S116.
- 96 *Lease of George Okill Stuart, advocate of Quebec, attorney of Thomas Dunn and William Dunn, both of Inglewood, comty of Berk, England, and acting for Henry George Forsyth, of Quebec, and James Leslie, of Montreal, and John Stewart, of Québec, for heirs of late Peter Stuart, to William Corbet, merchant of Quebec, 24 août 1844, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN301,S67.*
- 97 *Lease of George Okill Stuart, advocate of Quebec, attorney of Thomas Dunn and William Dunn, both of Inglewood, comty of Berk, England, and acting for Henry George Forsyth, of Quebec, and James Leslie, of Montreal, and John Stewart, of Québec, for heirs of late Peter Stuart, to William Corbet, merchant of Quebec, 10 novembre 1847, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN301,S67.*
- 98 *Copartnership between William Corbet and Robert Setter, 13 avril 1848, BAnQ, minutier John Greaves Clapham, CN601,S67.*
- 99 Journal du poste de Mingan, Hudson Bay Company Archives (HBCA), bob. 1M81, B132/a/2, 14, 24 et 30 juillet 1851, f^o 5-6.
- 100 Journal du poste de Mingan, HBCA, bob. 1M82, B132/a/3, 26 et 28 mai 1859, f^o 72-73.
- 101 Vente de Firmin Lévesque, tuteur des enfants mineurs de Louis-Olivier Gamache, à Mathilda Maria Orkney, épouse séparée des biens de William Corbet, 10 septembre 1860, BAnQ, minutier Philippe Huot, CN301,S350.
- 102 Recensement de 1861, BAC, Canada Est, district de Saguenay, sous-district de l'île d'Anticosti, f^o 129. En 1861, huit familles sont recensées sur l'île d'Anticosti, dont trois chefs de ménage occupent un poste de gardien de phare (population totale de 67 personnes).
- 103 Recensement de 1871, BAC, Canada, province de Québec, district de Labrador, sous-district d'Anticosti.
- 104 *Prospectus Anticosti Company of Canada, 1872, 34 pages.*
- 105 Donald McKay, *Anticosti : Le paradis retrouvé*, Montréal, Éditions La Presse, 1983, p. 44-55.
- 106 Rapport de Joseph Bureau à Jules Despechers, France, ministère Énergie Ressources naturelles, carnet d'arpentage, rapport d'exploration, chemise divers, 6-3-3, 1895.
- 107 Charles Guay, *op. cit.*, p. 279-283.
- 108 Rémy Gilbert, *Mon île au Canada : Anticosti et son histoire sous Henri Menier (1895-1913)*, Québec, Éditions GID, 2013, p. 82-122.
- 109 Joseph Schmitt, *Monographie de l'île d'Anticosti (Golfe Saint-Laurent)*, Paris, Plon-Nourrit, 1904, 370 p.
- 110 Georges Martin-Zédé, *L'île ignorée : journal de l'île d'Anticosti, 1895-1926*, s.l., s.n., 1938, 2 vol., 520 p.